

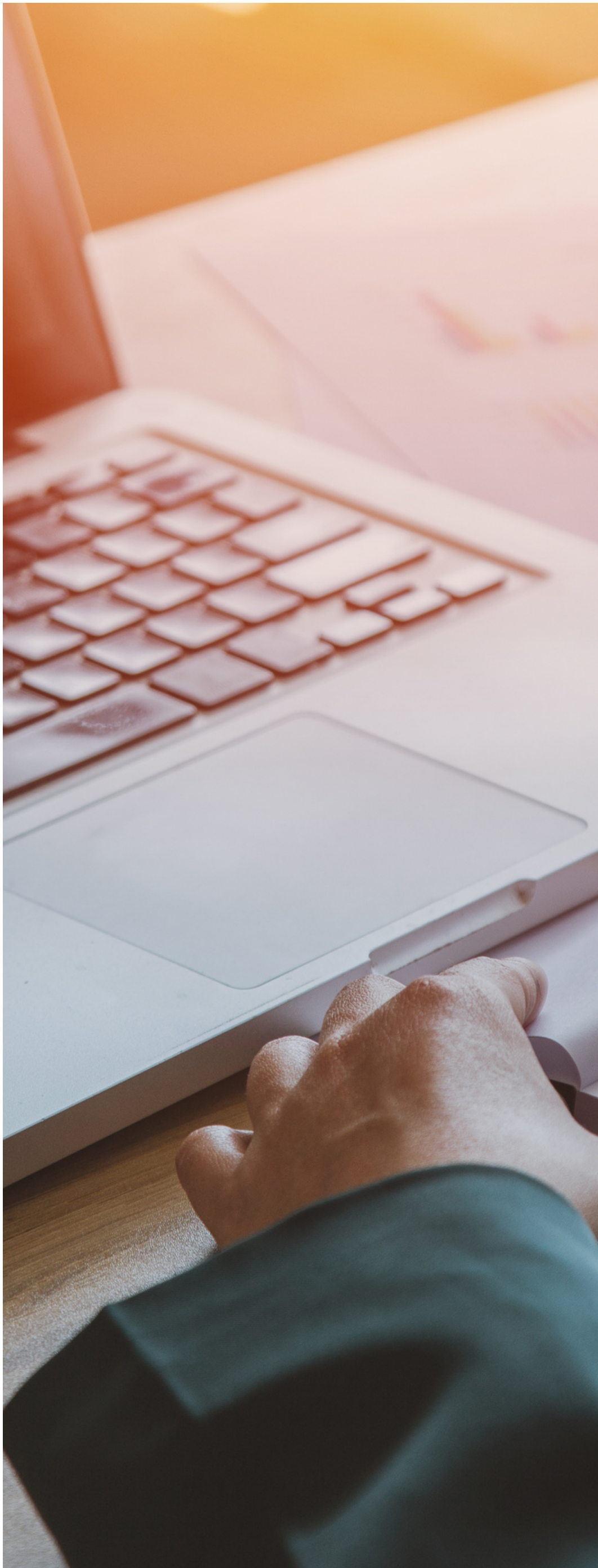
Les aides aux entreprises

2023





SOMMAIRE



p. 5 ► Les aides avec la Région

p. 6 ► Présentation du nouveau SRDEII

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

p. 7 ► Le Développement Économique de la CdC
Rurales de l'Entre-Deux-Mers

p. 8 ► Les aides de la CdC Rurales de l'Entre-
Deux-Mers

LES AIDES DE LA RÉGION



La Région détient la compétence en termes d'aides économiques. Cela implique que la CdC ne peut pas, de sa propre initiative, octroyer des subventions aux entreprises sans l'accord de la Région. Cet partenariat se concrétise par la signature d'une convention entre ces deux collectivités territoriales.

Les aides économiques

La Région seule

Les aides de droits communs

La Région avec les collectivités

Les collectivités seules

Signature d'une convention

Mise en place d'outils pour accompagner les acteurs économiques

les ACP

Actions Collectives de Proximité
menées par le PETR et financé par la CdC
Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Région

Les aides de la Communauté des Communes
Rurales de l'Entre-Deux-Mers

+
LEADER
FEADER

aides européennes
gérées par le PETR

LE NOUVEAU SRDEII



Le SRDEII est le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Il est le résultat de la direction politique, en matière de développement économique, des élus régionaux.

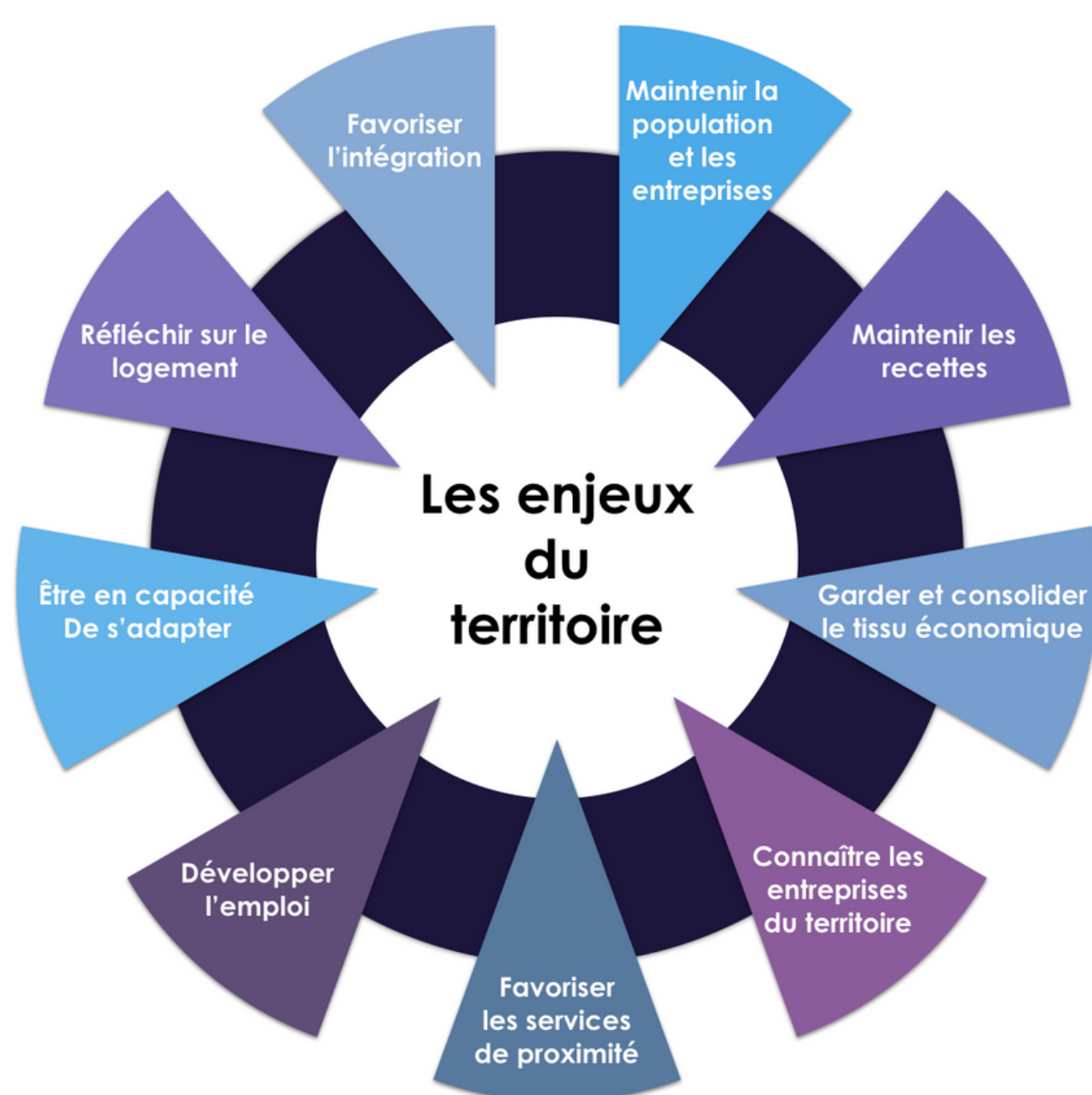
Le nouveau SRDEII a été voté le 22 juin 2022

Il est défini en 3 grandes priorités sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

- ▶ Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi
- ▶ Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable
- ▶ Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire. Après un travail de concertation sur les enjeux et perspectives intercommunales, une définition du développement économique spécifique à la CdC a été validé.

Le développement économique de la CdC Rurale de l'Entre-Deux-Mers tend à accompagner les acteurs économiques au fur et à mesure de leur existence pour ainsi valoriser un ancrage fort et permanent, tout en favorisant la transversalité des domaines de compétence de la collectivité, et ainsi développer un territoire où il fait bon vivre.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



2021



- Diagnostic
- Réflexions internes

2022



- Février 2022 >> Validation des axes de travail en conseil communautaire
- Validation de l'enveloppe financière spécifique aux aides
- Définition des aides
- Travail du Règlement

2023



- Avril 2023 >> Validation en conseil communautaire des aides et du règlement
- Juin 2023 >> Signature de la convention avec la Région à l'évènement intercommunal Viens voir ma Rurale

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

POUR QUI ?



Tout type d'entreprise du territoire

- ▶ Artisans
- ▶ Commerces
- ▶ Services
- ▶ Agriculteurs
- ▶ Micro-entreprise
- ▶ Exclusion des SCI (Société Civile Immobilière)
- ▶ Exclusion des GFA (Groupement Foncier Agricole)

CONDITIONS ?



- ▶ Chiffre d'Affaire inférieur à 1 000 000 € ou moins de 10 salariés
- ▶ Siège social sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
- ▶ Accompagnement d'une structure dans le suivi du projet : PETR, Chambre consulaire, OTEM...

L'objectif est la complémentarité en sus des aides à la Région et des Actions Collectives de Proximité.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



PRIORITÉ N°1

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

- ▶ Diversité agricole
(exemple : nouvelle activité en parallèle d'une activité existante type viticulteur qui se diversifie)
Investissement, aménagement, matériel, immatériel
- ▶ Salon et manifestation
Frais de participation
- ▶ Soutien dans la mise aux normes
Investissement, labellisation

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



PRIORITÉ N°2

RENFORCER NOTRE SOUVERAINETÉ (INDÉPENDANCE) PAR L'INNOVATION RESPONSABLE

- ▶ Aide à l'acquisition / Aide au loyer
Frais d'actes, loyer
- ▶ Accompagnement d'étude pour des créations ou du développement
Frais d'étude de marché...
- ▶ Aide à la reprise transmission
Investissement, frais d'études, frais de communication
- ▶ Aide à la modernisation
Frais d'étude, labellisation, brevet...
- ▶ Soutien au numérique >> réseau secondaire haut débit
Investissement, travaux, matériel

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



PRIORITÉ N°3

PLACER L'HUMAIN ET L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

- ▶ Tiers-lieux et dynamiques collaboratives
Investissement matériel, aide aux loyers
- ▶ Action pour l'économie sociale et solidaire
Frais d'animation, manifestation, frais de communication...
- ▶ Promotion du territoire aux travers des hébergeurs
Investissement matériel et immatériel, frais de communication

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



LE DÉROULEMENT

UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION SERA
CRÉÉE AU SEIN DE LA COMMISSION
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▶ Étude des dossiers
- ▶ Proposition des aides par la commission
- ▶ Validation ou opposition par le Conseil
Communautaire par le Conseil Communautaire

QUAND ?

- ▶ Juin
- ▶ Novembre



LES AIDES AUX ENTREPRISES

Un projet, une envie,
une idée...

**NOUS SOMMES LÀ POUR
VOUS AIDER !**

POUR QUOI ?

EMPLOI • REPRISE • MATÉRIEL
TRANSMISSION • INVESTISSEMENT
DÉVELOPPEMENT • COMMUNICATION
CRÉATION D'ENTREPRISE...

POUR QUI ?

ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS,
ENTREPRISES DE SERVICES, GROUPEMENTS...

De la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers • Sous conditions d'éligibilité

Entreprendre

Avec la Communauté des Communes
Rurales de l'Entre-Deux-Mers



CONTACT

► 05 56 71 81 76

► e.houdayer@
ruralesentredeuxmers.fr



Consultez le règlement

www.ruralesentredeuxmers.fr/le-developpement-economique/

INFORMATIONS CONTACTS



CONTACT À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

ÉMILIE HOUDAYER

► e.houdayer@ruralesentredeuxmers.fr

► 05 56 71 81 76

LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

www.ruralesentredeuxmers.fr/le-developpement-economique/

